



Ici, nous nous engageons pour l'environnement

L'Éco-Consigne permet de réemployer les bouteilles de vin en verre, et ainsi, de réduire la production de déchets.

Les bouteilles *Éco-Consignées* deviennent des déchets uniquement lorsque leur état ne permet pas leur réemploi (aspect dégradé ou bouteille fragilisée).

Elles peuvent être réutilisées jusqu'à 30 fois.

LES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX DE L'ÉCO-CONSIGNE EN QUELQUES CHIFFRES :

- **79 %** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- **76 %** sur la consommation d'énergie primaire **en moins**.
- **30 %** de consommation d'eau **en moins** pour le recyclage.
- **5** cycles de réutilisation d'une bouteille **réduit jusqu'à 2 fois** son coût environnemental par rapport à celui d'une bouteille recyclée.

Aujourd'hui, nous sommes conscients de l'impact environnemental du traitement du verre.

Notre établissement s'engage dans une démarche Éco-Responsable.

Découvrez notre sélection de vins proposés en bouteilles *Éco-Consignées*.

L'Éco-Consigne : le plaisir durable !

